



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 15 novembre 2022

L'an 2022, le 15 novembre à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Centenaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 10 novembre 2022.

**Présents :** M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, Mme Véronique PARRATON, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, Mme Sylvie DEBARD, M. Eric PERRET (pouvoir de M. MAURICE), M. Jean-Louis BALLUTO (pouvoir de M. BESSON), Mme Colette MASNADA, M. Xavier MAISONNEUVE, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET (pouvoir de Mme CUZENARD), Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO

**Excusés :** M. François BESSON (pouvoir à M. BALLUTO), Mme Patricia CUZENARD (pouvoir à Mme BOZONNET), M. Vincent MAURICE (pouvoir à M. PERRET)

**Absent :** M. David LAURENT

**Secrétaire de séance :** Mme Annie SOCHAY

Le compte-rendu d'octobre est adopté à l'unanimité.

#### **Urbanisme – Approbation de la modification « J » du PLU**

M. BUATIER détaille les nombreuses étapes de la modification d'un plan local d'urbanisme (production de mémoires justificatifs, examen des services de l'État, avis des chambres consulaires, enquête publique...) qui dure plusieurs mois voire plusieurs années. La modification « J » a pour objet le changement de zonage d'un tènement de 5 000 m<sup>2</sup> classé 2AU (urbanisable à moyen terme) depuis 2011 sans raison apparente, alors que le PLU original de 2006 le considérait comme UB (constructible). Pendant longtemps l'État a refusé de requalifier ces terrains avant de considérer qu'il s'agissait d'une incohérence à corriger vis-à-vis des propriétés riveraines. Le Commissaire-enquêteur a pu rencontrer 7 personnes lors de ses permanences et a rendu des conclusions favorables au reclassement en UB. Le Conseil valide la modification « J » à l'unanimité.

#### **Finances – Demandes de financement auprès de l'État et de la Région**

Le Conseil autorise M. le Maire à constituer les dossiers de subvention des projets suivants :

- Toiture de l'annexe du Château (28 995 €) au taux DETR de 20%
- Courts de tennis extérieurs (101 k€) : DETR à 32,5%, Région à 20% en plus du Département à 27,5%.
- Évolution du mode de production d'eau chaude sanitaire au stade et chauffage du Château (estimé à 60 k€) : fonds de soutien à l'investissement local

#### **Finances – Décision modificative**

L'exercice comptable touchant à sa fin, Mme RAVET propose des ajustements budgétaires permettant de parer à des dépenses d'investissement imminentes :

- Les derniers honoraires de la modification « J » du PLU et l'engagement d'une procédure « K » : + 15k€ au programme urbanisme
- L'achat d'un tracteur tondeuse et le remplacement de matériel technique en bout de course : + 44k€
- L'installation de pompes à chaleur au tennis/foot : + 30k€
- Les dernières échéances d'emprunt : + 2 371€ par prudence en fonctionnement

Le Conseil approuve ces évolutions financées grâce aux lignes de dépenses imprévues.

### **Bâtiments – Point sur les chantiers et projets**

M. ABRIAL fait le point sur les dossiers en cours.

Trente-cinq architectes ont déposé leur candidature au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cantine et d'une garderie. Une commission technique va étudier les dossiers avant le passage en jury le 1<sup>er</sup> décembre prochain constitué de la CAO et de trois personnalités qualifiées indépendantes. L'Agence départementale d'ingénierie assiste la Commune tout au long du processus.

Le chantier de la Mairie a démarré le 17 octobre. L'extension nord et le transfert provisoire de l'accueil dans l'ancien bureau de poste auront lieu en janvier. Le mur de pierre de l'ancien préau sera bien remonté.

S'agissant de l'opération Château, on prévoit la réfection de l'entrée, la reprise du plancher de la Grande salle aux endroits abîmés, la sécurisation de l'accès à la tour, le changement des huisseries, la pose d'un ascenseur.

La forte inflation économique impose de limiter voire de réduire les enveloppes budgétaires prévues initialement pour nos bâtiments.

### **Autres délibérations**

Le Conseil à l'unanimité :

- Attribue une subvention complémentaire de 544,55€ à l'association de la bibliothèque Le Pré aux livres, qui a organisé le spectacle du 8 octobre consacré à la vie de Jeanne Moreau avec le soutien du dispositif « en scène » du Département de l'Ain.
- Renouvelle la convention de médecine préventive du Centre de gestion pour les deux agents employés directement par la Commune.

### **Rapports divers**

Un exercice de sécurité civile de grande ampleur se déroulera à l'Espace Salvert et au stade le mercredi 30 novembre de 12h30 à 17h, initié et piloté par la Préfecture, les forces de l'ordre, le SAMU et le SDIS. Le Plan communal de sauvegarde sera déclenché. Un périmètre clos interdit au public comprendra le Château, le Centre culturel, les Baudières et une partie de la rue de l'Église. Les riverains concernés recevront un flyer. Des dispositions particulières d'accès à la Maison médicale et à la crèche s'appliqueront. Le centre de loisirs du mercredi se délocalisera à la salle Saint-François.

La décision relative à la rétrocession des lotissements Aulnaie et Néfliers est ajournée dans l'attente de nouveaux éléments.

Commissions programmées : finances le 7 décembre, transition écologique le 14, urbanisme le 19.

Illumination du sapin de l'Agora le 8 décembre à 19h

Spectacle de magie le 17 décembre à 19h30 au Centre culturel dans le cadre des Cocktails du Château

Vœux de la Municipalité le samedi 7 janvier 2023 à 19h au Centre culturel

Prochain Conseil municipal le 20 décembre

Séance levée à 22h00

La Secrétaire de séance,  
Annie SOCHAY

Le Maire,  
Walter MARTIN